Charte d'aménagement du District du Grand Besançon - Opérations concernant la Ville de Besançon - Demande de subventions

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : Dans le prolongement du Programme d'Aménagement Concerté du Territoire (PACT) du X^{ème} plan, un programme pluriannuel (1995-1998) de développement de l'agglomération est prévu au XI^{ème} plan.

Intitulé «Charte d'Aménagement du District du Grand Besançon», il contractualise les engagements de l'Etat, au titre du Fonds d'Intervention pour la Ville et de ses crédits sectoriels, et de la Région.

Divers axes d'interventions ont été retenus :

- 1 Promouvoir un aménagement concerté de l'ensemble de l'agglomération bisontine (révision du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme).
- 2 Renforcer l'attractivité de l'agglomération par la réalisation d'équipements structurants (interventions économiques, actions dans les domaines du tourisme, des loisirs, de l'environnement).
- 3 Améliorer le cadre de vie de l'agglomération (restauration et revalorisation patrimoniales, résorption des friches industrielles, amélioration des transports publics).

En 1996, cette charte a retenu plusieurs projets de la Ville de Besançon. Ces projets sont les suivants :

	Coût du projet TTC	Financement		
		Etat	Région	Ville
Amélioration du cadre de vie				
- Aménagement de la Place du Marché - Etudes préopérationnelles	1 809 000	375 000		1 434 000
- Résorption de la friche industrielle des Prés de Vaux - Etude globale	603 000	150 000	150 000	303 000
- Projet d'un parc urbain à Planoise conception paysagère	1 900 000	750 000	394 000	756 000

Le Conseil Municipal est invité à :

- confirmer l'inscription des trois projets ci-dessus dans la programmation 1996 de la Charte d'Aménagement du District du Grand Besançon,
- solliciter les participations financières de l'Etat et de la Région pour ces opérations et d'autres partenaires,

- voter le montant de ces participations qui seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des décisions attributives de subventions, aux imputations suivantes :
 - aménagement de la Place du Marché :

recettes 90 653 1381 95024 30100 dépenses 90 653 203 95024 30100

- friche industrielle des Prés de Vaux :

recettes 90 653 1321/1322 501 30100 dépenses 90 653 203 501 30100

- parc urbain de Planoise :

recettes 90 652 1321/1322 94048 30300 dépenses 90 652 2312 94048 30300.

- s'engager à assurer la part à la charge de la Ville par l'inscription des financements nécessaires au budget 1997 sur les imputations dépenses ci-dessus, sachant qu'un crédit de 500 000 F a déjà été accordé en 1996 pour la maîtrise du Parc Urbain de Planoise,
- autoriser le transfert d'un crédit de 303 000 F du compte 92.90/65728.91036. 30200 au compte 90.653/203.501 CS 30100.

Mme WEINMAN: Je profite de ce point du District pour regretter simplement que nous n'ayons pas été informés de la suppression de la réunion de ce dernier vendredi. Certains d'entre nous se sont déplacés, en tout cas personne n'a eu l'information comme quoi la réunion était supprimée. Je trouve que c'est à notre égard une indélicatesse.

M. LE MAIRE: Ce doit être une erreur du secrétariat du District à qui je ferai cette observation, car je pense que c'est au Président du District que vous vous adressez qui a en charge le secrétariat de cette structure.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. le Maire, Président du District, ne prenant pas part au vote), adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 1996.